

# La police de Liège vient renforcer la cellule « bien-être animal »



La cellule liégeoise bien-être animal est maintenant composée de l'échevinat, du vétérinaire communal et de policiers référents. Ensemble, ils veilleront à ce que des situations comme celles qu'ont connues Paco le chihuahua ou Volt le faisane ne se produisent plus ou soient à tout le moins sanctionnées comme il se doit. © DR/Ville de Liège

Depuis fin 2018 et la mise en œuvre d'un échevinat dédié à cette matière, sous la houlette de Christine Defraigne, Liège a décidé d'accorder une attention toute particulière au bien-être animal. Une attention qui s'est notamment concrétisée par l'engagement d'un vétérinaire communal. Qui ne chôme pas, loin de là. « En 2020, Philippe Schutters, notre vétérinaire communal, a effectué 96 visites de contrôle, qui ont donné lieu à 15 saisies d'animaux maltraités ou négligés, détaille Mme Defraigne. Il est également intervenu pour 18 captures d'animaux dangereux et 4 visites des parcs liégeois dans lesquels évoluent des animaux. » Autant d'interventions qui ne sont pas toujours du goût des propriétaires des animaux. Ce qui amène régulièrement à réclamer un soutien policier. « Jusqu'à présent, quand c'était nécessaire, on demandait en effet l'appui de la police, confirme Philippe Schutters. Mais il arrivait que ce ne soit pas possible, par manque de disponibilité ou de qualification des policiers. » Mais la donne vient de changer. Dorénavant, Ville et police de Liège ont en effet décidé de faire cause commune : un inspecteur principal, deux inspecteurs et deux inspecteurs suppléants viennent en effet d'être nommés référents bien-être animal au sein de la zone de police. Et, à ce titre, ils intègrent la cellule déjà mise en place par l'échevi-

nat. « Un jour par semaine sera dédié aux contrôles, explique l'inspecteur Marc Wathieu. Mais on ne parle ici que des cas non urgents. Par contre, si on est face à une urgence, à un danger de mort pour l'animal, on interviendra évidemment quel que soit le jour. »

## UNE PROCÉDURE CLAIRE

Ces cinq policiers spécialisés « bien-être animal » ne seront toutefois pas en nombre suffi-

**« En 2020, notre vétérinaire communal, a effectué 96 visites de contrôle, qui ont donné lieu à 15 saisies »**

sant que pour assurer une garde nuit et jour sept jours sur sept. « Mais l'objectif de cette équipe, c'est aussi de préparer le terrain pour les autres policiers, avec un protocole et des procès-verbaux types qu'ils pourront utiliser lors d'interventions 'bien-être animal', souligne l'inspecteur principal

Quentin Tirez.

Dans la foulée, la cellule liégeoise « bien-être animal » a mis au point une procédure de contrôle claire et formelle, pour encadrer au mieux les futures interventions. Chaque plainte arrivant à l'échevinat du Bien-être animal sera donc traitée de la même manière.

« On prévient le vétérinaire communal, et il va voir sur place, avec la police. » En cas d'infraction, c'est la négociation qui prime : « On discute avec le propriétaire de ce qui est améliorable, et on lui laisse un délai d'une semaine à 15 jours pour se mettre en ordre, continue le vétérinaire communal. À moins évidemment que l'animal ne soit en danger immédiat. » Un procès-verbal est ensuite rédigé, reprenant notamment les conditions de régularisation. « Puis on effectue une visite de contrôle dans les 15 jours. Le but, c'est la tolérance zéro. » Si rien ne s'est amélioré, on passe à la phase répressive, qui peut amener à la saisie de l'animal, « pendant 60 jours maximum ». Durant ces deux mois, le propriétaire a donc le loisir de se mettre en ordre. Si tel n'est pas le cas, c'est la saisie définitive qui est ordonnée. « Mais le propriétaire peut faire valoir ses moyens de défense et peut même tenter un recours », termine l'échevine liégeoise du Bien-être animal. ●

GEOFFREY WOLFF

## Des interventions marquantes

### Un chien brûlé à l'acide par vengeance

Si les cas de négligence sont nombreux, et parfois excusables vu la situation de précarité des propriétaires, ceux de maltraitance sont également fréquents. Et expliquent la nécessité d'une présence policière dans certains cas. L'exemple de Paco, un chihuahua, est particulièrement parlant. « Il avait été violenté par le compagnon de sa propriétaire. Pour se venger

d'elle, il avait jeté de l'acide sur le chien et lui en avait fait

**Le faisane était dans une cage électrifiée**

boire, se souvient Philippe Schutters. Il n'a pas survécu, il est décédé la nuit suivant

notre intervention. À l'autopsie, on a aussi constaté qu'il avait des fractures des côtes. » Dans un autre registre, le cas de Volt le faisane est lui aussi emblématique. « Il se trouvait dans une cage trop petite pour lui, sur laquelle son propriétaire avait branché une batterie. Dès qu'il touchait les barreaux, il se faisait électrocouter... » ●

G.W.